



Assemblée générale

Distr. générale
31 octobre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 138 de l'ordre du jour
Rapports financiers et états financiers vérifiés
et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Quatrième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur l'application de la stratégie Informatique et communications

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le quatrième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications (A/75/156). À cette occasion, le Comité a rencontré des représentantes et des représentants du Comité des commissaires aux comptes, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 4 octobre 2020.

2. Dans sa résolution 69/262, l'Assemblée générale a souscrit à la stratégie Informatique et communications proposée par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Informatique et communications à l'Organisation des Nations Unies » (A/69/517). À ce jour, le Secrétaire général a remis cinq rapports sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications. Le dernier en date (A/74/353) a été présenté le 17 septembre 2019. Conformément à la résolution 70/238 B de l'Assemblée générale, le Comité des commissaires aux comptes a effectué des audits annuels de la mise en œuvre de la stratégie et a présenté quatre rapports d'étape annuels. La partie préliminaire du quatrième rapport d'étape du Comité des commissaires aux comptes contient un résumé du calendrier d'application de la stratégie.

II. Observations générales

3. Dans son quatrième rapport d'étape annuel, le Comité des commissaires aux comptes examine la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications en 2019, sur la base d'un audit réalisé du 26 janvier au 6 mars 2020 (A/75/156, par. 4). Les conclusions du Comité mettent en évidence des lacunes dans la mise en œuvre de



la stratégie dans plusieurs domaines, à savoir : la gouvernance et l'application du principe de responsabilité, la mise en œuvre des projets de la stratégie, la prise en main d'Umoja, la sécurité informatique, la gestion de la reprise des activités après sinistre, la rationalisation des applications et des sites web, le Centre d'opérations du réseau institutionnel, le Pôle d'assistance centralisée, l'informatique en nuage hybride, la gestion de l'information, la défragmentation et l'utilisation des ressources informatiques.

4. **Le Comité consultatif félicite le Comité des commissaires aux comptes de son rapport, qui contient des informations à jour sur la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications. Il considère que les informations et les conclusions contenues dans ce rapport sont particulièrement utiles étant donné l'absence de rapport final du Secrétaire général sur la stratégie (voir par. 8 ci-dessous). À son avis, le rapport du Comité des commissaires aux comptes présente une évaluation indépendante de la mise en œuvre de la stratégie, qui met en évidence les progrès accomplis, ainsi que les faiblesses et les lacunes à corriger.**

A. État d'avancement des projets menés dans le cadre de la stratégie Informatique et communications et prochaines étapes

5. Le Comité des commissaires aux comptes rappelle dans son rapport qu'un calendrier d'exécution de cinq ans, devant s'achever le 10 février 2020, avait été fixé pour la stratégie Informatique et communications, qui devrait donner lieu à la réalisation de 20 projets stratégiques (A/75/156, p. 5). Dans son quatrième rapport d'étape, le Secrétaire général a indiqué que 13 des 20 projets stratégiques avaient été achevés. Dans son cinquième rapport d'étape, le Secrétaire général n'a pas spécifiquement mentionné, comme il l'avait fait les années précédentes, l'état d'avancement des projets restants, et n'a présenté qu'une évaluation globale de la raison d'être de la stratégie (ibid., par. 65). Le Comité des commissaires aux comptes note que sur les sept projets signalés comme étant en cours dans le quatrième rapport d'étape du Secrétaire général, six (à savoir la rationalisation des sites web, la rationalisation des applications, le Pôle d'assistance centralisée, le Centre d'opérations du réseau institutionnel, la phase 2 (exercices) du plan de reprise après sinistre et le projet de prise en main d'Umoja) avaient en avril 2019, soit bien avant la clôture de la stratégie Informatique et communications, été officiellement clôturés à la suite de demandes de changement approuvées par la Directrice générale de l'informatique et des communications. Le Comité des commissaires aux comptes ajoute que si certains projets ont été clôturés, on constate que seules quelques-unes des activités initialement prévues dans le cadre du projet seraient poursuivies en tant qu'activités distinctes. En outre, dans certains cas, la méthodologie adoptée pour la clôture des projets n'a pas été suivie (ibid., par. 67 à 69). **Le Comité consultatif note que, si des projets qui sous-tendaient la stratégie ont été officiellement clôturés, il n'est pas certain qu'ils aient été exécutés de manière complète et rigoureuse et qu'ils aient atteint l'objectif qui leur était assigné.**

6. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le Comité des commissaires aux comptes estimait que la stratégie Informatique et communications avait franchi certaines étapes, telles que la mise en place du dispositif de prestation de services centralisés, mais qu'il restait beaucoup à faire, comme en témoignaient les conclusions et les recommandations en suspens du Comité des commissaires aux comptes. Les lacunes identifiées par le Comité des commissaires aux comptes comprennent : a) des préoccupations de longue date, telles que les déficiences du cadre de gouvernance et de la défragmentation en cours ; b) les problèmes apparus à la suite de la réforme de la gestion, tels que les doubles emplois et les chevauchements

dans l'organisation des activités du Bureau de l'informatique et des communications du Secrétariat et le manque de participation adéquate au Comité directeur des technologies de l'information et des communications, nouvellement créé ; et (c) les activités qui ont progressé lentement, comme le projet d'approvisionnement groupé au niveau mondial et les dix mesures urgentes à court terme pour la sécurité informatique qui n'ont pas encore été entièrement mises en œuvre plus de cinq ans après le lancement de la stratégie. **Le Comité consultatif partage l'avis du Comité des commissaires aux comptes selon lequel la faiblesse de la coordination interservices, l'absence de cadres de responsabilisation, le manque éventuel de ressources et l'absence de priorités au niveau organisationnel sont les raisons profondes des problèmes graves non résolus.**

7. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a indiqué que son cinquième rapport d'étape, en date du 17 septembre 2019, était son dernier rapport sur l'état d'avancement de la stratégie Informatique et communications. (voir [A/74/353](#), résumé). Toutefois, étant donné que la période de mise en œuvre de cinq ans s'achèverait en février 2020, et compte tenu du caractère général et du manque de précision des informations contenues dans le rapport d'étape, le Comité consultatif avait recommandé que le Secrétaire général présente un rapport final sur l'application de la stratégie à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale et avait donné des indications précises quant au contenu de ce rapport ([A/74/588](#), par. 8 à 10). À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le Comité des commissaires aux comptes, lors de son audit récemment achevé, n'avait pas constaté de changement dans la position du Secrétaire général selon laquelle le cinquième rapport d'étape constituait le rapport final.

8. **Étant donné le manque de clarté persistant quant à l'état d'avancement de la mise en œuvre de certains projets de la stratégie Informatique et communications (voir par. 5 ci-dessus) et les multiples questions critiques qui restent sans réponse (voir par. 6 ci-dessus), le Comité consultatif est gravement préoccupé par le fait qu'un rapport final n'a pas été présenté et réitère sa recommandation antérieure tendant à ce que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport final sur la mise en œuvre de la stratégie dès que possible et au plus tard pour examen lors de la partie principale de sa soixante-seizième session, en tenant compte des observations et recommandations formulées dans le présent rapport et dans le rapport précédent du Comité (voir également [A/74/588](#), par. 8). En outre, le Comité consultatif recommande à nouveau que l'Assemblée prie le Secrétaire général de veiller à ce que le dernier rapport sur l'application de la stratégie Informatique et communications fournisse des informations complètes et exactes sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette stratégie, y compris des détails sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés, ainsi qu'une analyse des raisons du succès ou de l'échec de la mise en œuvre des activités prévues, notamment, par exemple, des informations sur les problèmes systémiques et les arrangements organisationnels qui ont une incidence sur l'exécution (ibid., par. 10).**

9. Le Comité consultatif rappelle que, dans son précédent rapport, il avait également recommandé que le rapport final du Secrétaire général contienne des propositions concernant la prochaine stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé par le Comité des commissaires aux comptes que le Bureau de l'informatique et des communications estimait qu'une décision concernant une nouvelle stratégie serait prise conformément aux instructions de l'Assemblée générale. **Le Comité consultatif souligne à nouveau le besoin d'une nouvelle stratégie Informatique et communication globale, qui permettrait de définir l'orientation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine**

à court terme. Le Comité consultatif recommande donc à nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer, dans rapport final sur l'application de la stratégie Informatique et communications, ses propositions concernant la prochaine stratégie Informatique et communications (une stratégie unifiée, englobant les activités hors siège), en se fondant sur les résultats obtenus, sur les difficultés et les problèmes rencontrés ainsi que sur les enseignements tirés des cinq années de mise en œuvre de la stratégie pendant la période 2014-2020 (ibid., par. 9). Le Comité estime également que la nouvelle stratégie devrait donner un aperçu global des initiatives et des ressources proposées les domaines de l'informatique et des communications, assorti de justifications détaillées, et rappelle la recommandation qu'il a faite à ce sujet dans le cadre du projet de budget-programme pour 2021 (A/75/7 et A/75/7/Corr.1, chap. I, par. 67). En outre, la nouvelle stratégie devrait tenir compte des initiatives en cours, telles que la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, des expériences récentes, notamment celles liées à la continuité des activités pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et des menaces que représente une situation cybersécuritaire de plus en plus difficile.

10. En recommandant de faire le bilan de la stratégie Informatique et communications et de définir les grandes lignes de l'évolution future des activités dans ce domaine, le Comité consultatif reconnaît le rôle de l'informatique et des communications en tant que moyen indispensable pour l'exécution des mandats de l'Organisation, notamment pour faire face aux défis sans précédent liés à la pandémie de COVID-19 (voir également A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. VIII.71).

B. Application des recommandations

11. Faisant le point sur l'état de l'application de ses recommandations, le Comité des commissaires aux comptes relève que, sur les 50 recommandations qui restaient à appliquer au 31 décembre 2019, 7 (14 %) ont été intégralement appliquées, 37 (74 %) sont en cours d'application et 6 (12 %) sont devenues caduques (A/75/156, par. 5 et 6 et annexe D).

12. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que les décisions concernant l'établissement des priorités et les délais de mise en œuvre étaient la prérogative de l'administration. Il a procédé à un examen de l'état d'application et du calendrier d'exécution des recommandations annexées aux rapports annuels du comité des commissaires aux comptes, résumé dans le tableau et les figures I et II ci-dessous.

État d'application et calendrier d'exécution des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'informatique et les communications

État d'application des recommandations	Nombre de recommandations								Nombre total de recommandations ^a
	En suspens pendant 1 an	En suspens pendant 2 ans	En suspens pendant 3 ans	En suspens pendant 4 ans	En suspens pendant 5 ans	En suspens pendant 6 ans	En suspens pendant 7 ans	En suspens pendant 8 ans	
Recommandations intégralement appliquées	4	1	3	–	2	6	–	3	19
Recommandations en cours d'application	10	10	10	–	4	–	–	3	37

État d'application des recommandations	Nombre de recommandations									Nombre total de recomman- dations ^a
	En suspens pendant 1 an	En suspens pendant 2 ans	En suspens pendant 3 ans	En suspens pendant 4 ans	En suspens pendant 5 ans	En suspens pendant 6 ans	En suspens pendant 7 ans	En suspens pendant 8 ans		
Recommandations devenues caduques	2	1	1	–	–	1	2	–	7	
Total										

^a Publié dans les rapports ci-après du Comité des commissaires aux comptes : [A/67/651](#), [A/70/581](#), [A/72/151](#), [A/73/160](#) et [A/74/177](#) ; à l'exclusion des nouvelles recommandations formulées dans le quatrième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes ([A/75/156](#)).

Figure I
Taux d'exécution en années : recommandations intégralement appliquées

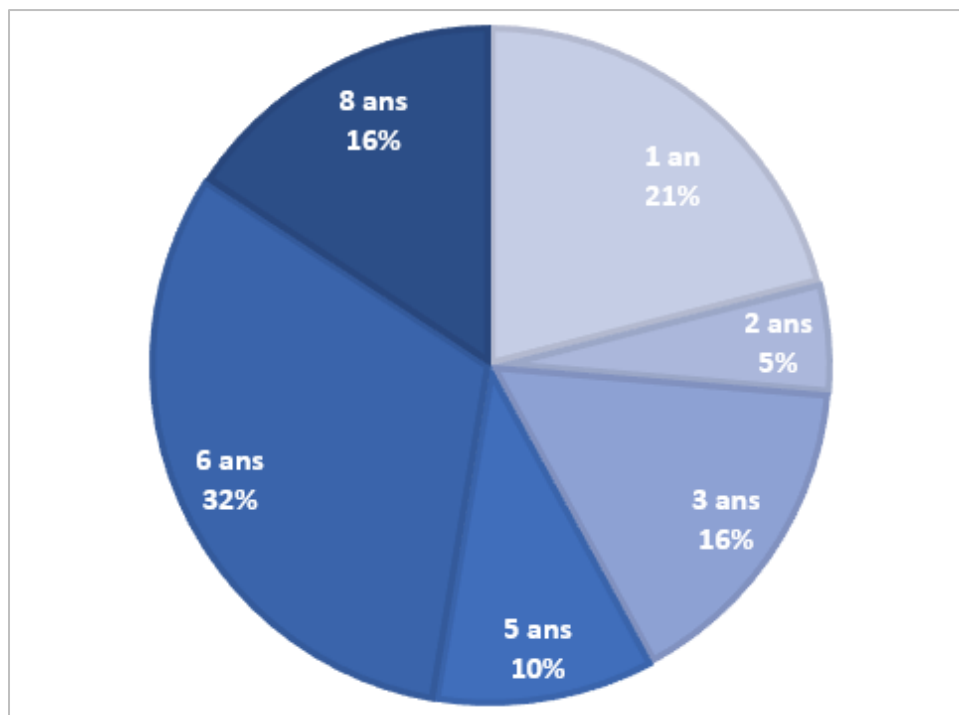
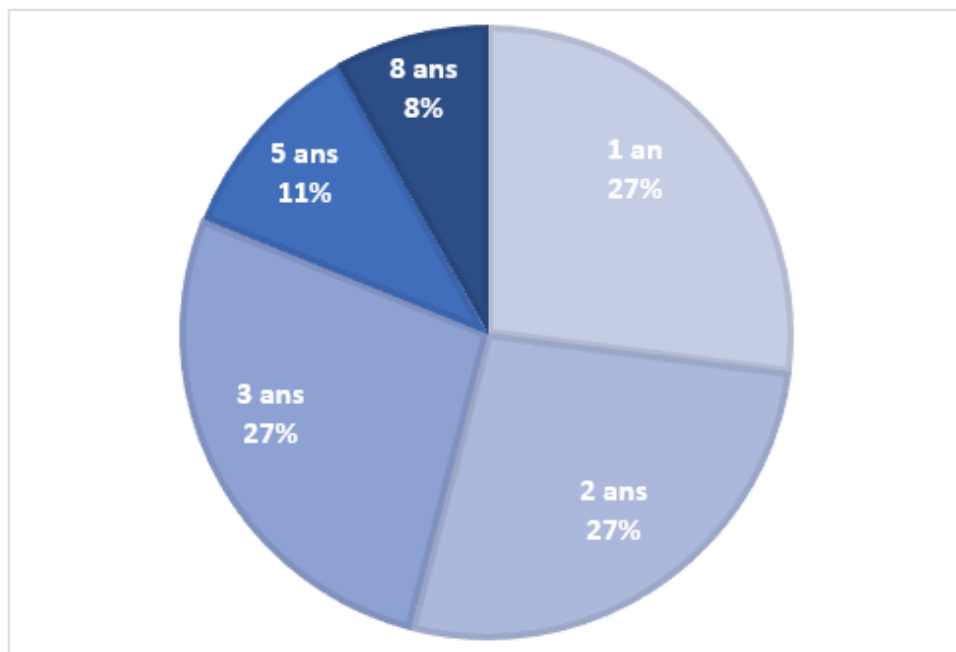


Figure II
Taux d'exécution en années : recommandations en cours d'exécution



13. Le Comité consultatif note que sur un total de 63 recommandations relatives à l'informatique et aux communications émises par le Comité des commissaires aux comptes (non compris celles qui figurent dans son quatrième rapport), 19 ont été intégralement exécutées. Sur ces 19 recommandations, 14 étaient en suspens depuis plus de deux ans avant leur classement, dont 6 depuis six ans et 3 depuis huit ans. En outre, à la date de parution du quatrième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes, 37 recommandations restaient à appliquer. Parmi celles-ci, près de la moitié (17) étaient en cours d'exécution depuis plus de deux ans, dont 4 qui étaient restées en attente pendant cinq ans et 3 pendant huit ans. Certaines recommandations de longue date, antérieures à la stratégie Informatique et communications, couvrent des questions que la stratégie visait à améliorer, comme c'est le cas d'une recommandation concernant les projets de budget en informatique et communications (voir par. 23 ci-dessous).

14. Le Comité consultatif note à nouveau avec préoccupation le faible taux d'exécution des recommandations du Comité des commissaires aux comptes (voir également [A/71/785](#), par. 10 ; [A/72/7/Add.51](#), par. 8 ; [A/73/759](#), par. 4 ; et [A/74/588](#), paragraphe 4) et compte que le Secrétaire général fera tout son possible pour achever rapidement la mise en œuvre des recommandations restant à appliquer.

III. Observations particulières

A. Gouvernance

Lacunes du contrôle de la conformité et de l'application du principe de responsabilité

15. Le rapport du Comité des commissaires aux comptes indique que dans le modèle des « trois lignes de maîtrise des risques » (voir [A/72/773](#), sect. IV), la deuxième ligne

de maîtrise des risques est représentée par le Bureau de l'informatique et des communications dans ses fonctions relatives aux politiques et à la conformité, aux côtés d'autres services (A/75/156, par. 43). Le Comité des commissaires aux comptes note que, si le Bureau a publié des politiques régissant divers aspects de l'environnement informatique et communications, il ne s'est pas suffisamment acquitté de sa fonction de contrôle de l'application des politiques, ce qui a entraîné des lacunes mises en évidence dans le rapport du Comité, notamment en ce qui concerne le contrôle budgétaire (voir par. 23 ci-dessous), la coordination de l'exécution du plan de reprise après sinistre (A/75/156, par. 111 à 120), la détection des problèmes de sécurité informatique et les mesures à prendre en cas d'incident (ibid., par. 91 à 94) et la rationalisation des sites Web (ibid., par. 145 à 154).

16. Le Comité des commissaires aux comptes indique que le Bureau de l'informatique et des communications a dans certains cas lui-même estimé ne pas être pleinement en mesure de s'assurer que les entités se conformaient effectivement aux politiques (voir, par exemple, A/75/156, par. 92). Le Comité constate que le dispositif de délégation des pouvoirs, le dispositif d'application du principe de responsabilité et le cadre de contrôle des performances n'ont pas encore été élargis aux questions liées à l'informatique et aux communications (ibid., par. 45 à 51). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Comité des commissaires aux comptes était d'avis que la délégation de pouvoirs, conjuguée à une structure de gouvernance améliorée et à la mise en place d'un meilleur dispositif d'application du principe de responsabilité dans le domaine de l'informatique et des communications, semblable à celui élaboré par la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité, pourrait permettre de résoudre certains des problèmes de gouvernance mentionnés dans les rapports annuels du Comité des commissaires aux comptes. **Le Comité consultatif souligne que le Bureau de l'informatique et des communications doit renforcer sa fonction de supervision, fondée sur l'application du principe de responsabilité et le contrôle de conformité, et réitère sa recommandation antérieure tendant à ce que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de publier sans plus tarder les modalités de délégation de pouvoir et les procédures correspondantes dans le domaine de l'informatique et des communications (A/74/588, par. 17).**

Comité directeur pour l'informatique et les communications

17. Le Comité des commissaires aux comptes indique dans son rapport que, à la suite de la réforme de la gestion, le Comité directeur pour l'informatique et les communications a remplacé le Comité exécutif de l'informatique et des communications, qui était l'organe de décision suprême en matière de stratégie et de priorités informatiques. Le Comité directeur pour l'informatique et les communications, créé en juin 2019, est composé du Cabinet du Secrétaire général, du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et du Département de l'appui opérationnel, mais ne comprend pas les départements et bureaux clients qui étaient auparavant représentés au sein de son prédécesseur, le Comité exécutif de l'informatique et des communications, par 13 secrétaires généraux adjoints. Le Comité des commissaires aux comptes estime que la composition du Comité directeur pour l'informatique et les communications ne répond pas à l'objectif d'un mécanisme de gouvernance interdépartemental et inter-entités qui était envisagé dans la réforme de la gestion et recommande que soit assurée la représentation des bureaux clients dans la structure de gouvernance de l'informatique et des communications (A/75/156, par. 9 à 15). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, selon le Comité des commissaires aux comptes, les organes de gouvernance dans les domaines de l'informatique et des communications, tels que le Comité directeur reconstitué, ne sont pas utilisés pour résoudre les

différences entre les entités ou pour traiter les questions de conformité. **Le Comité consultatif souligne qu'une participation adéquate des clients dans la structure de gouvernance de l'informatique et des communications est essentielle pour améliorer la transparence, renforcer l'application du principe de responsabilité, établir la collaboration, réduire la fragmentation et favoriser les gains d'efficacité.**

18. **Le Comité consultatif est d'avis que le rôle de chef de file du Bureau de l'informatique et des communications, renforcé par la participation concertée et durable du Secrétaire général et des hauts responsables de l'Organisation, est essentiel pour faire en sorte que l'informatique et les communications continuent de venir à l'appui des travaux de l'ONU d'une manière toujours plus efficace, sûre et fiable.**

Lacunes dans l'organisation des fonctions et des activités

19. Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les fonctions et les activités des trois divisions intégrées du Bureau de l'informatique et des communications restructuré à la suite de la réforme de la gestion et a constaté des cas de chevauchement des fonctions et de définition imprécise des responsabilités, ce qui a conduit à un brouillage des chaînes de responsabilité hiérarchiques dans plusieurs domaines, notamment les services de gestion des données et la gestion des applications. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que le Bureau établisse une cartographie des fonctions, des rôles et des responsabilités de ses divisions, sections et services (ibid., par. 17 à 34). **Le Comité consultatif attend avec intérêt la mise en œuvre de cette recommandation et souligne qu'il importe de bien définir la division du travail au Bureau de l'informatique et des communications afin d'éviter les doubles emplois et les lacunes dans l'attribution des responsabilités.**

B. Sécurité informatique

20. La stratégie Informatique et communications prévoyait un plan d'action constitué de 10 initiatives visant à remédier aux lacunes les plus urgentes dans le domaine de la sécurité informatique, en vue d'améliorer celle-ci au Secrétariat. Le Comité des commissaires aux comptes note dans son rapport que ces mesures à court terme n'avaient toujours pas été appliquées à l'achèvement du délai de cinq ans prévu pour l'exécution de la stratégie, ce qui était source de vulnérabilités (ibid., par. 89). Le Comité cite l'exemple d'un incident récent concernant un serveur à l'Office des Nations Unies à Vienne, qui a été compromis en 2019 parce qu'une mise à jour de sécurité critique n'avait pas été installée. Une mauvaise compartimentation des réseaux a permis à l'adversaire de se propager, via le réseau, à l'Office des Nations Unies à Vienne et, de là, de gagner l'Office des Nations Unies à Genève, où d'autres informations ont été compromises avant que la faille ne soit finalement détectée (ibid., par. 90). La compartimentation insuffisante des réseaux, le retard dans l'examen de la procédure technique relative aux contrôles cryptographiques, la vétusté des systèmes, l'insuffisance du suivi de la conformité aux politiques, notamment en ce qui concerne le signalement des incidents de sécurité informatique, et le manque de conformité des sites web aux règles de sécurité sont autant de lacunes de la sécurité informatique relevées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport (ibid., par. 77 à 110 et 145 à 154). Le Comité note qu'un nouveau plan d'action sur la cybersécurité a été élaboré à la fin de 2019 mais ne prévoit aucun mécanisme permettant d'assurer sa mise en œuvre générale et de garantir sa fiabilité. Le Comité consultatif a déjà été informé, à sa demande, qu'étant donné que les cyberattaques, y compris celles qui visaient directement l'ONU, continuaient de se

multiplier et de se perfectionner, le Bureau de l'informatique et des communications renforcerait a cybersécurité grâce à la mise à niveau des solutions techniques et à l'amélioration de la capacité de surveillance et de coordination des interventions (A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. VIII.66). Le Comité consultatif regrette qu'à la fin du délai d'exécution de la stratégie Informatique et communications, des mesures de sécurité informatique décisives et urgentes n'aient pas été prises de façon systématique, que les processus de gouvernance établis n'aient pas été respectés et que des mécanismes propres à établir les chaînes de responsabilité et le respect de la conformité n'aient pas été mis en place. Étant donné que ces défaillances ont entraîné des incidents graves et continuent d'exposer l'Organisation à des risques importants, le Comité consultatif exprime de vives préoccupations quant à la capacité de l'Organisation de prévenir, détecter et répondre aux atteintes à la sécurité informatique et aux cyberattaques face à la complexité croissante de l'environnement général de l'informatique et des communications. Le Comité recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à la pleine exécution des projets de sécurité informatique dans le cadre de la stratégie Informatique et communications. En outre, le Comité est d'avis que la prochaine stratégie Informatique et communications devrait accorder une plus grande attention à la sécurité informatique et prévoir un vaste plan d'action identifiant les initiatives en cours et futures ainsi que leurs avantages, risques et coûts escomptés, et établissant des objectifs assortis de délais, des repères précis et des mécanismes propres à assurer la conformité.

C. Utilisation optimale des ressources liées à l'informatique et aux communications et défragmentation

21. La stratégie Informatique et communications mettait l'accent sur l'utilisation optimale des ressources informatiques (voir A/69/517, sect. V). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Comité des commissaires aux comptes estimait que l'optimisation, qui devait être réalisée par la défragmentation et l'harmonisation des infrastructures et des processus existants, n'avait pas été pleinement réalisée, comme il l'avait exposé dans ses rapports successifs.

Insuffisance du regroupement des services et du personnel chargés de l'informatique et des communications

22. Le Secrétaire général a indiqué dans son cinquième rapport d'étape que le regroupement des principaux services informatiques, la mise en place de mécanismes de gouvernance renforcée, ainsi qu'une participation accrue et mieux coordonnée aux activités liées à l'informatique et aux communications, avaient permis de remédier en grande partie à la fragmentation (A/74/353, par. 10). Le Comité des commissaires aux comptes indique qu'en mars 2020, sur les 70 services informatiques de l'Organisation que la stratégie informatique visait à harmoniser, seulement quatre départements – le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le Département de l'appui opérationnel, le Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires – avaient fait l'objet d'un regroupement de leurs services informatiques et qu'un autre – le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences – avait fait l'objet d'un regroupement partiel. En outre, 34 entités continuaient à disposer de leur propre personnel informatique, soit 499 membres du personnel au total (A/75/156, par. 242 à 243). Le Comité des commissaires aux comptes estime que, bien que la période de mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications se soit achevée en février 2020, les services informatiques sont demeurés fragmentés (ibid., par. 245).

Le Comité consultatif note avec préoccupation que l'harmonisation et le regroupement des services et du personnel chargés de l'informatique et des communications, proposés dans le cadre de la stratégie Informatique et communications, n'ont pas été réalisés et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de présenter un plan précis à cet égard dans le cadre de la prochaine stratégie Informatique et communications.

Insuffisance du contrôle des propositions budgétaires dans le domaine de l'informatique et des communications

23. Le Comité des commissaires aux comptes indique dans son rapport que le Bureau de l'informatique et des communications transmettait des instructions budgétaires liées à l'informatique et aux communications au Contrôleur de l'ONU, lequel les intégrait dans les consignes officielles relatives à l'établissement des budgets. Toutefois, aucune entité n'a présenté son projet de budget au Bureau pour examen et aucun examen n'a donc eu lieu (A/75/156, par. 244). Le Comité consultatif note que le Comité des commissaires aux comptes a déjà formulé, dans son rapport sur la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat (A/67/651), une recommandation qui, huit ans plus tard, est toujours en cours d'application parce que le respect des instructions budgétaires relatives à l'informatique et aux communications n'a pas été assuré. Il note également que l'Administration est d'avis que la présentation et l'exécution des budgets demeurent de la responsabilité des chefs de département et de bureau (A/75/156, annexe I, recommandation 1). **Le Comité consultatif n'a cessé de souligner que, conformément à la circulaire du Secrétaire général sur l'organisation du Bureau de l'informatique et des communications [ST/SGB/2016/11, par. 2.2 g)], le Bureau est chargé de passer en revue les budgets, toutes sources de financement confondues, concernant toutes les initiatives et activités dans les domaines de l'informatique et des communications avant qu'ils ne soient présentés au Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget (voir également A/71/785, par. 9 ; A/72/7/Add.51, par. 13 ; A/73/759, par. 19 ; et A/74/588, par. 27). Le Comité rappelle également que, dans sa résolution 72/262 C, l'Assemblée générale a fait sienne sa recommandation tendant à ce que tous les départements et toutes les entités du Secrétariat se conforment pleinement à la stratégie Informatique et communications et aux dispositions de la circulaire du Secrétaire général sur l'organisation du Bureau de l'informatique et des communications. Le Comité est donc préoccupé par l'incapacité persistante du Bureau à assurer l'examen des propositions budgétaires relatives à l'informatique et aux communications et recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de remédier à cette situation sans plus tarder. Le Comité souligne que le Bureau doit impérativement procéder à un examen pour s'assurer que les ressources correspondent aux priorités de l'Organisation, réduire au minimum les risques de double emploi et maximiser les gains d'efficacité, et entend déterminer si un tel examen a eu lieu lorsqu'il se penchera sur le récapitulatif des estimations budgétaires et des initiatives proposées dans le domaine de l'informatique et des communications dans le projet de budget-programme pour 2022 (voir également A/75/7 et A/75/7/Corr.1, chap. I, par. 67).**

Manque de visibilité et inventaire des ressources dans le domaine de l'informatique et des communications

24. Le Comité des commissaires aux comptes indique dans son rapport que le Bureau de l'informatique et des communications ne disposait d'aucune information sur les budgets relatifs aux activités menées dans le domaine de l'informatique et des communications dans les différentes entités et pour les différentes sources de

financement, et qu'il aurait pu exploiter plus efficacement les informations financières relatives à l'informatique et aux communications disponibles dans Umoja (A/75/156, par. 244). En réponse à une demande de précision, le Comité des commissaires aux comptes a informé le Comité consultatif qu'en mars 2020, le Bureau n'avait pas encore pris ou envisagé de prendre des mesures pour améliorer la visibilité des budgets, des dépenses ou des projets du Secrétariat dans le domaine de l'informatique et des communications. En outre, le Bureau n'a pris aucune mesure pour mettre en œuvre la recommandation du Comité tendant à ce que le Secrétaire général établisse le niveau de référence de toutes les dépenses engagées dans le domaine de l'informatique et des communications, des ressources en personnel et des ressources liées aux autres objets de dépense, dresse un inventaire des actifs et fournisse des informations sur les prestations de services, la mise au point d'applications et les projets et initiatives en cours et prévus dans ce domaine (A/74/588, par. 13). **Le Comité consultatif a souligné à plusieurs reprises qu'il fallait améliorer la transparence, le contrôle et la prévisibilité des coûts et des dépenses prévues dans le domaine de l'informatique et des communications (voir, par exemple, A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. VIII.63 et XI.19). Le Comité réitère sa recommandation précédente tendant à ce que le Secrétaire général procède à un état des lieux afin d'établir le niveau de référence : a) de toutes les dépenses informatiques, par catégorie ; b) des ressources en personnel, y compris les postes, les emplois de temporaire, les contrats de vacataires et les consultants ; c) des ressources liées aux autres objets de dépense ; et d) un inventaire de l'ensemble des actifs informatiques (corporels et non corporels). Des informations devraient également être recueillies sur la prestation de services informatiques, la mise au point d'applications et leur maintenance et les projets en cours et prévus dans le domaine de l'informatique et des communications (A/73/759, par. 9).**

Dépenses évitables

25. Selon la stratégie Informatique et communication, l'amélioration envisagée de la gouvernance du Bureau de l'informatique et des communications devait notamment consister à assurer une gestion optimale de toutes les ressources informatiques (A/69/517, par. 57). Le Comité des commissaires aux comptes indique qu'en 2019, le Bureau a dépensé 2,28 millions de dollars au titre de licences Microsoft Office 365 et de téléphones IP pour 5 441 comptes d'utilisateurs inactifs. Le Comité des commissaires aux comptes estime que de telles dépenses auraient pu être évitées si le Bureau avait communiqué activement avec les référents administratifs des départements clients afin de suivre et de désactiver les comptes inactifs. (A/75/156, par. 229 à 236). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, selon le Comité des commissaires aux comptes, le Bureau estimait ne pas être responsable des conséquences financières de la gestion des comptes inactifs. De l'avis du Comité des commissaires aux comptes, il semble qu'en l'absence de tout protocole, le Bureau et les départements clients sont conjointement responsables de cette dépense évitable. **Le Comité consultatif regrette que l'Organisation ait encouru une dépense évitable de 2,28 millions de dollars pour des licences de logiciels et des téléphones IP concernant 5 441 comptes inactifs et compte que tout sera mis en œuvre pour éviter que de tels problèmes se renouvellent.**

Projet d'approvisionnement groupé au niveau mondial

26. La stratégie Informatique et communication prévoyait que l'approvisionnement groupé au niveau mondial renforcerait la visibilité et le contrôle des dépenses et garantirait en fin de compte une gestion optimale de toutes les ressources dans le domaine de l'informatique et des communications. Toutefois, comme l'a indiqué le

Comité des commissaires aux comptes, à la fin de la période d'exécution de cinq ans, aucun marché n'avait été attribué dans le cadre du projet d'approvisionnement groupé au niveau mondial. Le Comité des commissaires aux comptes observe que l'approvisionnement groupé en services informatiques et logiciels au niveau mondial a été lancé dès décembre 2016 et que les délais fixés pour l'attribution des marchés ont été repoussés à plusieurs reprises (ibid., par. 217 à 221 et 226). **Le Comité consultatif regrette que le projet d'approvisionnement groupé au niveau mondial n'ait pas été achevé dans le délai de cinq ans prévu pour la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communication et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter des informations à jour lors de l'examen du prochain rapport sur la stratégie (voir par. 9 ci-dessus).**

D. Questions diverses

Prise en main d'Umoja

27. Le Comité des commissaires aux comptes indique que le projet de prise en main d'Umoja a été officiellement clôturé le 18 mars 2019 et que le Secrétariat a décidé de lancer un nouveau projet, qui consistera à exécuter toutes les tâches restantes de la phase 4, dite du « lift and shift », sur la base des consultations avec l'équipe Umoja concernant le transfert des responsabilités du Bureau de l'informatique et des communications. Le Comité des commissaires aux comptes est d'avis que les entités du Secrétariat pouvant être chargées d'achever les tâches restant à accomplir dans le cadre des sous-projets liés à Umoja-Extension 2 devront impérativement, à l'avenir, fournir un appui continu à l'exploitation des fonctionnalités et assurer l'amélioration constante du progiciel de gestion intégré. Il a recommandé en conséquence qu'un plan de prise en main et de transition soit officialisé, en consultation avec l'équipe du projet Umoja, le Bureau et les autres entités du Secrétariat auxquelles les fonctions et le personnel du projet seront probablement transférés d'ici à la fin de décembre 2020 (ibid., par. 71 à 76). Le Comité consultatif examine la prise en main d'Umoja dans son rapport correspondant ([A/75/7/Add.14](#)).

Accords avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

28. Le Comité des commissaires aux comptes indique dans son rapport que le Bureau de l'informatique et des communications a conclu de multiples accords avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ([A/75/156](#), par. 19, 24 et 26). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de l'informatique et des communications avait acquis des services auprès de l'UNOPS sur des sujets qui se chevauchaient, afin de fournir à ses clients des services dans les domaines de l'informatique et des communications, et que certains accords étaient antérieurs à l'adoption de la stratégie Informatique et communications. **Le Comité consultatif estime que des informations détaillées devraient être fournies au sujet des services achetés à l'UNOPS, y compris leurs coûts et les raisons pour lesquelles ils continuent d'être achetés.**

Laboratoires d'innovation technologique des Nations Unies

29. Le Comité des commissaires aux comptes indique dans son rapport que le Bureau de l'informatique et des communications a créé, en collaboration avec les États Membres intéressés, les laboratoires d'innovation technologique des Nations Unies, en vue de favoriser le règlement de problèmes par une collaboration entre le système des Nations Unies, le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile, et de lancer des solutions technologiques libres permettant de relever les défis planétaires touchant aux questions humanitaires, au développement durable, aux

changements climatiques et à la paix et la sécurité, principalement au profit des États Membres. Il note également qu'en 2019, quatre laboratoires avaient été créés ; Cependant, les solutions technologiques développées par les laboratoires ne pouvaient pas être partagées avec les États Membres, car aucun cadre relatif à la propriété intellectuelle et au code ouvert n'avait été mis en place. Le Comité des commissaires aux comptes indique également que le Cabinet du Secrétaire général procède à un examen du programme de création de laboratoires (ibid., par. 211 à 216). **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations à jour sur les progrès réalisés par les laboratoires d'innovation technologique des Nations Unies dans l'élaboration et le partage de solutions technologiques répondant aux défis mondiaux, ainsi que sur les résultats de l'examen effectué par le Cabinet du Secrétaire général.**
